A 7414

SOCOMEC
Société Anonyme au capital de 54.047.000 Frs
Siège Social : 1 rue de Westhouse 67230 BENFELD
R.C.S. Strasbourg B 548 500 149

54 B14

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 9 SEPTEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le neuf septembre,

A dix sept heures,

Les actionnaires de la Société SOCOMEC se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 4 route de Westhouse à BENFELD (67), sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard STEYERT, Président du Conseil d'Administration.

Madame Elisabeth ROUSSELOT et Monsieur Vincent STEYERT, les deux actionnaires présents et représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Cathie WEILL est désignée comme secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent la moitié au moins des actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

***Huittième résolution* : nomination d'un Administrateur**

Les actionnaires décident de procéder à la nomination d'un nouvel Administrateur, Monsieur Gabrielle ORIO, pour une période de trois ans, conformément à l'article 13 des statuts, à savoir jusqu'à la réunion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Neuvième résolution* : pouvoirs pour formalités**

Les actionnaires décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes à l'adoption de la huitième résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

CONFORME A
L'ORIGINAL

L.ORIGINAL
CONFORME A